

SEANCE DU LUNDI 29 SEPTEMBRE 2014

Examen de l'assiette des impôts directs

M. le Maire rappelle que le taux de l'abattement général à la base est de 10% depuis le 13/09/2010 pour la taxe d'habitation et propose de supprimer cet abattement.

Après en avoir délibéré, par 12 voix pour et 3 voix contre, le Conseil Municipal :

- décide de modifier le taux de l'abattement général à la base,
- décide de fixer le taux de l'abattement à 5 %,
- charge M. le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Perception du fonds de développement des Communes

Monsieur Le Maire propose de solliciter ce fonds pour les travaux réalisés au niveau de l'immeuble, situé 1 rue de l'église, dont voici le plan de financement :

Dépenses H.T.	
Travaux	42.397,39 €
Recettes	
Fonds de développement des communes au titre de l'année 2014 (Fougères-Communauté)	21.198,70 €
Fonds propres	21.198,69 €

Par 15 voix, le Conseil Municipal accepte la perception, par la Commune de Landéan, du fonds de développement des communes d'un montant de 21.198,70 €, accordé par Fougères-Communauté.

Surtaxe assainissement 2015

Par 15 voix, le Conseil Municipal décide de fixer, pour l'année 2015, le montant de la surtaxe d'assainissement (part de la Commune) ainsi :

- a) partie fixe : 5 € 40 H.T. par semestre, b) 0,45 € H.T. par m³ d'eau consommée.

Participation aux charges de fonctionnement de l'école publique- Ville de Louvigné du Désert

- 2013/2014. Enfants domiciliés à Landéan, scolarisés en élémentaire : 432 € x 5 = 2160 €
Délibéré par 15 voix.

Participation aux charges de fonctionnement de l'école privée de la Commune de Parigné

- 2013/2014. Enfant domicilié à Landéan, scolarisé en élémentaire : 360 € x 1 = 360€
Délibéré par 15 voix.

Demande de prises complémentaires pour éclairage public

Par 15 voix, le Conseil Municipal accepte le devis de la STURNO, situé à Avranches, d'un montant de 1.010 € H.T. soit 1.212 € T.T.C. pour la pose de prises permanentes pour les illuminations de Noël.

Délibération nouveaux amortissements et décision modificative

Par 15 voix, le Conseil Municipal décide d'amortir sur 15 ans, à compter de 2014, les dépenses concernant les effacements de réseaux électriques :

- rue de l'église (tranche n°5) dont la somme s'élève à 23.459,71 €
- parking de la salle polyvalente (tranche n°6) dont la somme s'élève à 2.189,95 €.

Mission Locale du Pays de Fougères : Désignation d'un élu référent

Après en avoir délibéré par 15 voix, le Conseil Municipal décide de désigner, Madame ROSSIGNOL Géraldine, Conseillère Municipale.